

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 25365

Numéro SIREN : 790 115 380

Nom ou dénomination : CABINET SOREL

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2023 sous le numéro de dépôt 111764

CABINET SOREL

Société par actions simplifiée au capital de 348.070 euros
Siège social : 59, rue de la Boétie
75008 Paris
R.C.S. PARIS 790 115 380

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
EN DATE DU 19 JUIN 2023**

CABINET SOREL
Société par actions simplifiée au capital de 348.070 euros
Siège social : 59, rue de la Boétie
75008 Paris
R.C.S. PARIS 790 115 380

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
EN DATE DU 19 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 19 juin,
à 9 heures.

Les associés de la Société :

- **CABINET SOREL HOLDING**, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé 59 rue de la Boétie – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 592 040 778, titulaire de 34.805 actions de la Société,
- **Monsieur Philippe Leblanc**, demeurant 106 rue de Musselburgh – 94500 Champigny Sur Marne, titulaire de 1 action de la Société, et
- **Monsieur Christophe Gansmandel**, demeurant 14 rue du Four – 75006 Paris, titulaire de 1 action de la Société,

(ci-après, dénommés ensemble les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

titulaires ensemble de la totalité des 34.807 actions composant le capital social de la Société.

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société,

ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- prise d'acte de la démission de Monsieur Philippe Leblanc en qualité de Président de la Société ; nomination de Monsieur Farid Mamodjee Omarjee en qualité de nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- nomination de Monsieur Alan Rodolph en qualité de Directeur Général de la Société ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- nomination de Monsieur Philippe Leblanc en qualité de Directeur Général de la Société ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- nomination de Monsieur Christophe Gansmandel en qualité de Directeur Général de la Société ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ; et
- pouvoirs en vue des formalités.

Les Associés adoptent les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Prise d'acte de la démission de Monsieur Philippe Leblanc en qualité de Président de la Société ; nomination de Monsieur Farid Mamodjee Omarjee en qualité de nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération)

Les Associés, connaissance prise de la démission de Monsieur Philippe Leblanc, prennent acte de la démission de Monsieur Philippe Leblanc de son mandat de Président avec effet immédiat.

Les Associés décident de nommer en remplacement, en qualité de Président de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Farid Mamodjee Omarjee**
né le 30 aout 1988 à Saint-Pierre (97410),
demeurant 22 Rue Troyon 75017 Paris.

Monsieur Farid Mamodjee Omarjee déclare accepter ces fonctions de Président de la Société et remercie les Associés de la confiance qui lui est ainsi témoignée. Monsieur Farid Mamodjee Omarjee déclare, en outre, qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Président de la Société. Les Associés prennent acte de cette déclaration.

Les Associés décident que, durant son mandat, le Président aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société. Le Président devra, toutefois, se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toutes limitations découlant de mesures ou dispositions internes au groupe.

Les Associés prennent acte de la décision de Monsieur Farid Mamodjee Omarjee de ne solliciter aucune rémunération particulière au titre de ses fonctions de Président de la Société. Les Associés décident, toutefois, que le Président aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation exposés dans l'intérêt de la Société et ce, conformément à la politique en vigueur à cet égard au sein du groupe.

DEUXIEME DECISION

(Nomination de Monsieur Alan Rodolph en qualité de Directeur Général de la Société ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération)

Les Associés décident de nommer en qualité de Directeur Général de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Alan Rodolph**
né le 13 décembre 1978 à Saint-Laurent du Maroni (Guyane)
demeurant 47 Boulevard Victor Bouhot 92200 Neuilly-sur-Seine.

Monsieur Alan Rodolph déclare accepter ces fonctions de Directeur Général de la Société et remercie les Associés de la confiance qui lui est ainsi témoignée. Monsieur Alan Rodolph déclare, en outre, qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Directeur Général de la Société. Les Associés prennent acte de cette déclaration.

Les Associés décident que, durant son mandat, le Directeur Général aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société. Le Directeur Général devra, toutefois, se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toutes limitations découlant de mesures ou dispositions internes au groupe.

Les Associés prennent acte de la décision de Monsieur Alan Rodolph de ne solliciter aucune rémunération particulière au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société. Les Associés décident, toutefois, que le Directeur Général aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation exposés dans l'intérêt de la Société et ce, conformément à la politique en vigueur à cet égard au sein du groupe.

TROISIEME DECISION

***(Nomination de Monsieur Philippe Leblanc en qualité de Directeur Général de la Société ;
détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération)***

Les Associés décident de nommer, en qualité de Directeur Général de la Société, avec effet immédiat et pour une durée de 24 mois à compter de ce jour :

- **Monsieur Philippe Leblanc**
né le 26 mars 1955 à Paris (75)
demeurant 106 rue de Musselburgh – 94500 Champigny Sur Marne.

Monsieur Philippe Leblanc déclare accepter ces fonctions de Directeur Général de la Société et remercie les Associés de la confiance qui lui est ainsi témoignée. Monsieur Philippe Leblanc déclare, en outre, qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Directeur Général de la Société. Les Associés prennent acte de cette déclaration.

Les Associés décident que, durant son mandat, le Directeur Général aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société. Le Directeur Général devra, toutefois, se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toutes limitations découlant de mesures ou dispositions internes au groupe.

Les Associés prennent acte de la décision de Monsieur Philippe Leblanc de ne solliciter aucune rémunération particulière au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société. Les Associés décident, toutefois, que le Directeur Général aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation exposés dans l'intérêt de la Société et ce, conformément à la politique en vigueur à cet égard au sein du groupe.

QUATRIEME DECISION

***(Nomination de Monsieur Christophe Gansmandel en qualité de Directeur Général de la Société ;
détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération)***

Les Associés décident de nommer en qualité de Directeur Général de la Société avec effet immédiat à compter du 31 mai 2023 et jusqu'au 30 septembre 2023 :

- **Monsieur Christophe Gansmandel**
né le 27 octobre 1955 à Neuilly (92)
demeurant 14 rue du Four – 75006 Paris.

Monsieur Christophe Gansmandel déclare accepter ces fonctions de Directeur Général de la Société et remercie les Associés de la confiance qui lui est ainsi témoignée. Monsieur Christophe Gansmandel déclare, en outre, qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Directeur Général de la Société. Les Associés prennent acte de cette déclaration.

Les Associés décident que, durant son mandat, le Directeur Général aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société. Le Directeur Général devra, toutefois, se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toutes limitations découlant de mesures ou dispositions internes au groupe.

Les Associés prennent acte de la décision de Monsieur Christophe Gansmandel de ne solliciter aucune rémunération particulière au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société. Les Associés décident, toutefois, que le Directeur Général aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation exposés dans l'intérêt de la Société et ce, conformément à la politique en vigueur à cet égard au sein du groupe.

CINQUIEME DECISION
(Pouvoirs en vue des formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs à CORNET VINCENT SEGUREL, cabinet d'avocats, 251 boulevard Pereire, 75017 Paris, représenté par Maîtres Alfred Lortat-Jacob et Philippe Guinot et/ou LVPRO, 15, rue de Milan – 75009 Paris, porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les Associés, Monsieur Farid Mamodjee Omarjee pour acceptation de son mandat de Président et Monsieur Philippe Leblanc, Monsieur Alan Rodolph et Monsieur Christophe Gansmandel pour acceptation de leur fonction de Directeur Général.

* *
*

DocuSigned by:


DD677F81318848F...

CABINET SOREL HOLDING
représentée par Monsieur Philippe Leblanc

DocuSigned by:

758B71B91FE6483...

Monsieur Farid Mamodjee Omarjee
"Bon pour acception du mandat de Président de la Société"

DocuSigned by:

246BF5DF3C3E4A2...

Monsieur Christophe Gansmandel
"Bon pour acception des fonctions de Directeur Général de la Société"

DocuSigned by:

DD677F81318848F...

Monsieur Philippe Leblanc
"Bon pour acception des fonctions de Directeur Général de la Société"

DocuSigned by:

EF3E765A7F70402...

Monsieur Alan Rodolph
"Bon pour acception des fonctions de Directeur Général de la Société"